

## **Politiques de gestion des chats errants dans les villes et communes de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale**

Enquête réalisée entre le 1er février et le 3 avril 2015

### **1) Objectifs**

En 2007, un groupe de travail a été créé au sein du Conseil fédéral du Bien-être des animaux (dont le rôle était d'aviser la Ministre en charge) pour étudier la problématique des chats. Après plusieurs réunions, le groupe de travail a rendu un avis, proposant, parmi d'autres points, d'imposer aux villes et communes la stérilisation des chats errants, et de rendre obligatoire pour les particuliers la stérilisation des chats domestiques. Ces mesures visaient à lutter d'une part contre la surpopulation féline dans les refuges (amenant à plus de **10.000** le nombre d'euthanasies pratiquées chaque année), et d'autre part contre le grand nombre de chats errants en Belgique (pour un meilleur bien-être animal et pour éviter les nombreuses nuisances qui sont liées).

Sur la base de cet avis, la Ministre fédérale de la Santé publique, Laurette Onkelinx (alors en charge du Bien-être animal), a présenté en 2010 un « *Plan chats* » reprenant, parmi les mesures prévues, la stérilisation obligatoire des chats de particuliers. Malheureusement, cette dernière mesure a été rejetée par le Conseil des Ministres pendant l'adoption de l'Arrêté royal (*l'AR du 3 août 2012 relatif au plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques*) : à ce jour, les chats domestiques qui ne font pas l'objet d'une transaction (commerciale ou non) ou d'une adoption en refuge ne doivent toujours pas être stérilisés. En d'autres mots, la loi relative à la protection et au bien-être des animaux n'impose toujours pas la stérilisation obligatoire des chats de particuliers. De même, contrairement à ce que prévoyait l'avis d'un Conseil du Bien-être animal, les communes ne sont toujours pas tenues de stériliser les chats errants présents sur leur territoire, il s'agit d'une décision volontaire.

GAIA a donc réalisé une mise à jour exhaustive de la liste des communes wallonnes et bruxelloises possédant un plan de stérilisation de chats errants. Outre le fait d'établir une cartographie claire de la problématique, un autre objectif de ce travail était de connaître les budgets alloués par les communes, tant de manière individuelle que globale. De manière individuelle pour voir quel est le montant type débloqué par les communes, et de façon globale en calculant l'argent alloué par l'ensemble des communes wallonnes et bruxelloises. Ce total permet d'obtenir une vision générale, autorisant une vision à l'échelle régionale : dans une optique d'efficacité, les gouvernements wallon et bruxellois ont-ils intérêt à adopter une politique à ce sujet ?

## 2) Méthodologie

Pour parvenir à cette cartographie, la première partie de la sollicitation d'informations a été réalisée par envoi d'e-mails afin d'obtenir une trace écrite des réponses des communes.

Un premier contact a donc été pris par un envoi d'e-mail à chaque commune de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Les personnes destinataires de cette première vague d'envoi d'e-mails étaient l'administration générale de la commune et l'éco-conseiller, s'il y en avait un. Dans cette première phase, certaines communes ont répondu très rapidement, d'autres moins rapidement et une large majorité n'a pas répondu.

Une deuxième phase a alors été de relancer les communes n'ayant pas répondu en envoyant un e-mail cette fois-ci aux échevins de l'environnement et du bien-être animal (pour les communes en ayant un). S'il n'y avait toujours aucune réponse, un e-mail était alors envoyé au Bourgmestre directement. Dans ces relances, nous avons précisé que la commune avait été sollicitée un mois au préalable, que l'absence de réponse indique probablement qu'aucune mesure de stérilisation n'est mise en place, mais que nous aimerions néanmoins en avoir la confirmation. Les communes répondaient ainsi plus facilement et rapidement si l'éventualité de ne pas avoir de plan était reprise dans l'e-mail envoyé.

Dans un troisième temps, pour les communes n'ayant toujours pas répondu, un contact téléphonique a été pris directement avec l'administration communale, qui nous redirigeait vers la personne la mieux à même de répondre. A ce stade, soit il y avait une personne de référence claire (un éco-conseiller qui n'aurait pas pris le temps - ou aurait oublié de répondre à l'e-mail envoyé dans la première phase), soit personne ne s'occupait de ce problème, et les communes dans ce cas n'avaient généralement ni problème de chats errants, ni plan de stérilisation.

## 3) Résultats

Il apparaît que la surpopulation des chats errants est un problème réel au niveau local, et qu'il nécessite des moyens importants. Sur les 269 communes wallonnes et bruxelloises contactées, un montant total de 200.000€ (plus précisément **205.344€**) est déboursé dans des plans de stérilisation de chats errants, et ce uniquement pour l'année 2015.

Actuellement, **63** communes et villes wallonnes et bruxelloises mènent une politique définie en matière de chats errants, comportant un budget spécifique (soit **22,5%** des communes). Elles sont **74** à n'avoir fourni aucune réponse à nos questions (**26%**), et **96** à ne pas juger pertinente la mise en place d'une telle politique (**34%**). Les **47** communes restantes sont soit en phase de discussion pour débloquer un budget afin de stériliser les chats errants, ou bien y voient un intérêt (**17%**). A l'échelle régionale, **61%** des communes bruxelloises ont une politique de stérilisation des chats errants, et en Wallonie,

c'est le cas de **20%** des communes. Une répartition par provinces et une présentation en pourcentages sont reprises en annexe.

On peut citer quelques exemples de villes et communes possédant un budget conséquent pour la stérilisation des chats errants : **18.500€** pour Gembloux, **15.000€** pour Charleroi, **9000€** pour Courcelles et Molenbeek, ou encore **8000€** pour Namur et Chièvres. La grande majorité des villes et communes ont cependant un budget allant **de 2000 à 5000€**. Un certain nombre d'administrations nous ont par ailleurs confié que la présence de chats errants en grand nombre pose un problème sur leur territoire (bien-être animal, salubrité...), mais que les finances locales limitées les empêchent de mener une politique à ce sujet.

Notons par ailleurs que ces sommes ne tiennent pas compte des actions entreprises en parallèle par des particuliers, asbl et refuges, qui prennent à leur charge la stérilisation de chats errants. Le montant total dépensé par tous les acteurs concernés de près ou de loin par cette problématique est donc encore supérieur au budget communiqué par les villes et communes.

Il apparaît également que les finances publiques pourraient être épargnées si la stérilisation des chats domestiques devenait obligatoire. Même s'il est vraisemblable qu'un certain temps se passera avant que le problème des chats errants ne soit résolu, il est néanmoins certain que les dépenses publiques seront allégées par cette mesure sur le long terme. En effet, à la source du problème des chats errants se trouvent les chats domestiques non stérilisés, et donc l'absence d'obligation de stérilisation de ceux-ci.

Ces chats de particuliers donnent naissance à des chatons non désirés, qui, devenus adultes, posent un certain nombre de problèmes, et continuent à proliférer. Ils exercent une pression néfaste sur la faune belge, engendrent des nuisances pour les riverains (« concerts nocturnes » de chats, sacs poubelles éventrés, salubrité publique...). Sans oublier que les principales victimes sont les chats errants eux-mêmes, qui souffrent de la faim, de maladies infectieuses et de l'hostilité des humains. Exposée aux risques d'empoisonnement et d'accidents, la vie des chats errants est relativement brève. GAIA rappelle par ailleurs qu'en Wallonie, l'interdiction de la chasse aux chats harets doit entrer en vigueur le 1er juillet 2015.

Sur la base des informations récoltées, GAIA salue les efforts entrepris par les 60 villes et communes pour réduire la surpopulation des chats errants au niveau local. L'organisation considère néanmoins qu'en parallèle, résoudre le problème à sa source représenterait une bien meilleure gestion des dépenses publiques. L'application par les Régions de la dernière étape du Plan Chats, la **stérilisation obligatoire des chats domestiques**, permettrait en effet de soulager les communes dans leur budget pour les chats errants.

Même si la somme de **205.344€** ne représente qu'une petite partie du montant total dont disposent les villes et communes, ce budget pourrait être avantageusement investi dans d'autres projets si le nombre de chats errants était réduit de façon efficace. Concrètement, GAIA demande à M. Carlo Di

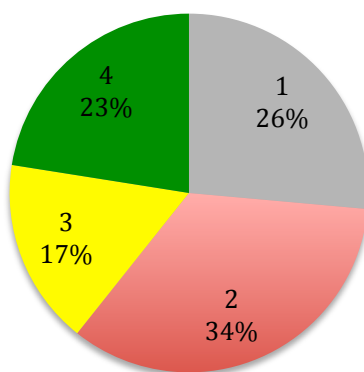
Antonio, ministre wallon du Bien-être animal, et à Bianca Debaets, secrétaire d'Etat bruxelloise au Bien-être animal, d'appliquer sans tarder la **dernière étape du Plan chats**, c'est à dire la stérilisation obligatoire des chats de particuliers. GAIA rappelle par ailleurs que l'Arrêté Royal du 3 août 2012 prévoit qu'un an après l'entrée en application de la stérilisation obligatoire des chats faisant l'objet d'une commercialisation (une mesure entrée en vigueur le 1er septembre 2014), une évaluation de la situation est possible en vue d'étendre la mesure aux chats domestiques également. Afin de favoriser le respect d'une telle loi, GAIA recommande également aux autorités d'**abaisser le taux de TVA** qui s'applique aux opérations de stérilisation des chats : ce taux pourrait avantageusement passer à **6%**, au lieu de 21% actuellement.

En conclusion, le problème de surpopulation des chats errants pourra être résolu au moyen de plusieurs mesures complémentaires : la stérilisation obligatoire des chats domestiques ; la poursuite ou le démarrage de politiques de stérilisation des chats errants par les communes ; des campagnes de sensibilisation à ces égards ; ainsi que des mesures de répression, sous la forme de peines pénales pour le non respect de la stérilisation obligatoire des chats de particuliers.

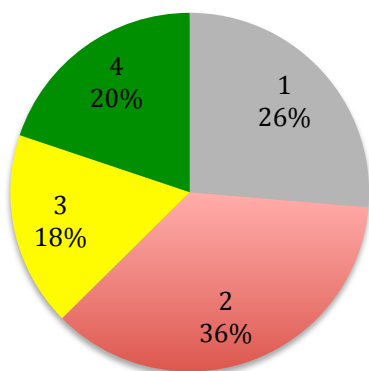
## ANNEXE 1 : La stérilisation des chats errants par province

	Nombre de communes	Pas de réponse	Non/Pas d'intérêt	Intérêt/en projet	Budget prévu	Budget total	Moyenne/commune
<b>Bruxelles</b>	18	5	1	1	11	40884	3717
<b>Wallonie</b>	262	69	95	46	52	164460	3356
Brabant Wallon	27	3	3	5	16	38390	2559
Hainaut	69	15	23	16	13	59000	4917
Liège	84	34	34	9	8	11000	1375
Luxembourg	44	8	23	6	8	15860	1983
Namur	38	9	12	10	7	40210	5744
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>74</b>	<b>96</b>	<b>47</b>	<b>63</b>	<b>205344</b>	<b>3259</b>

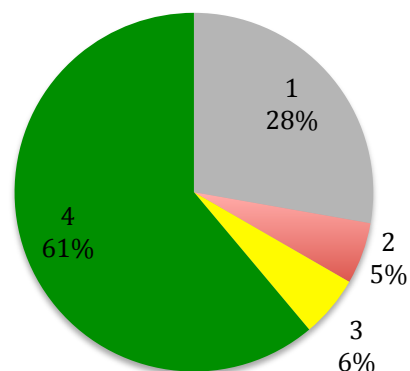
### Wallonie et Bruxelles



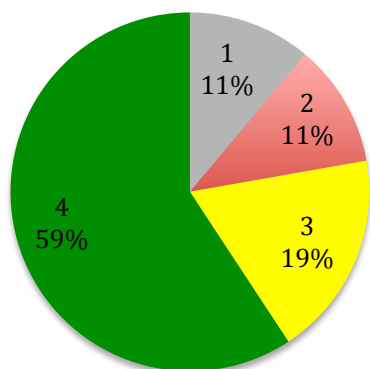
### Wallonie



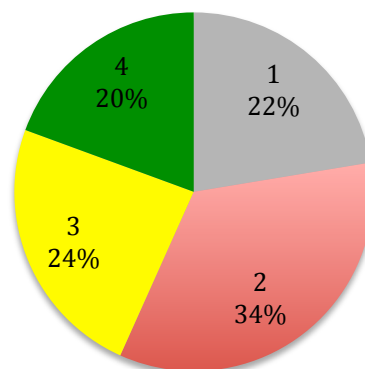
### Bruxelles



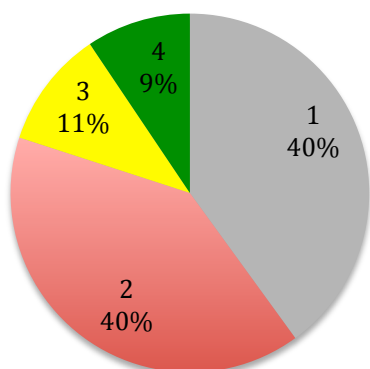
## Brabant Wallon



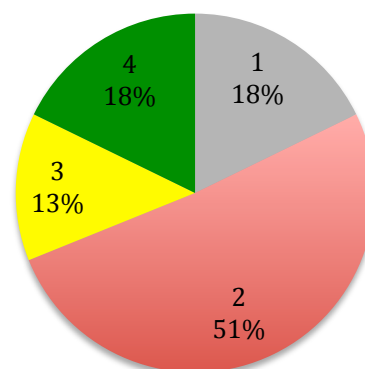
## Hainaut



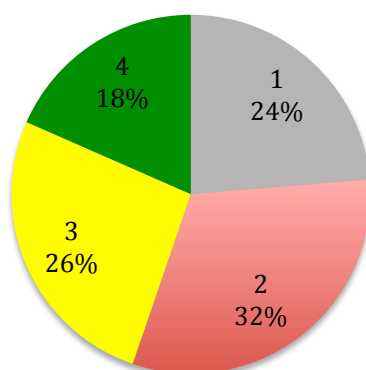
## Liège



## Luxembourg



## Namur



### Légende :

1. La commune n'a pas répondu
2. La commune ne voit pas l'intérêt d'une politique de stérilisation des chats errants
3. La commune est en phase d'élaboration d'une telle politique ou y voit un intérêt
4. La commune mène une politique active de stérilisation des chats errants